



**Dans le cadre d'une réunion d'information  
Mobilisation générale de tous les agents de GPSEA  
Mardi 16 mars de 11h à 12h30  
RV au siège 14 rue le Corbusier à Créteil**

Faute d'avoir engagé depuis 2016 l'harmonisation nécessaire, GPSEA a conservé plusieurs régimes de travail et des règles de congés différents entre agents selon la collectivité d'origine.

Jusqu'à présent, la loi permettait de conserver ces avancées. **Tout est remis en cause !** La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation » de la fonction publique » oblige tous les employeurs territoriaux à s'aligner sur les 1 607 heures de travail par an avec uniquement 25 jours de congés annuels (+ les 2 jours de fractionnement). Le nouveau régime est applicable au plus tard le 1er janvier 2022. Aussi, GPSEA doit délibérer d'ici juin 2022 sur les cycles de travail et le nouveau régime de congés.

Dès novembre 2020, les organisations syndicales ont rencontré M. le Président qui a pris l'engagement d'appliquer la loi sans pénaliser les agents. Il propose de maintenir les 39 jours, qui deviennent de « repos », soit 25 jours de congé et 14 jours de RTT !

Tous les agents de GPSEA doivent se mobiliser pour :

- **Des cycles de travail compatibles avec notre vie personnelle.**
- **Le maintien de 39 jours de « repos » pour tous.**  
Les règles de récupération des RTT constituent un enjeu important, afin de ne pas pénaliser les agents qui tombent malades dans l'année (risque de perte d'un jour de RTT tous les 10 ou 15 jours d'arrêt maladie ordinaire selon le régime de travail). Les jours de fractionnement légaux doivent être étendus à tous.
- **La prise en compte des sujétions particulières** (horaires de nuit, horaires décalés, modulations importantes du cycle de travail, grandes disponibilités horaires, travaux pénibles, travaux dangereux, ...) pour certains métiers permettant ainsi de réduire le temps de travail pour les agents concernés.
- **La conservation de certains avantages exceptionnels** accordés jusqu'à présent (fête des mères, jours d'ancienneté et de médaille, mois de congés avant départ en retraite, ...). Nous demandons la possibilité, pour GPSEA, d'attribuer des ponts entre deux jours non travaillés.

Le nouveau temps de travail imposé constitue un épisode de plus au feuilleton détestable mis en place par les gouvernements successifs sur le dos des fonctionnaires : attaques sur le statut des fonctionnaires, gel des salaires, affaiblissement du rôle des représentants du personnel, développement de l'emploi précaire, restriction au droit de grève...

Des acquis sociaux, issus de longues batailles menées par les organisations syndicales afin de réduire le temps de travail et de créer de l'emploi sont remis en cause.

Dans une période de fort chômage, comment les jeunes générations vont-elles pouvoir entrer dans le monde du travail et acquérir de l'expérience professionnelle si l'on augmente le temps de travail au lieu de recruter ?

Sans dispositif de pré-retraites dans la fonction publique, les fonctionnaires seront bientôt les seuls à partir en retraite à l'âge légal !

On veut nous aligner sur le privé, mais nous sommes loin d'avoir les mêmes salaires et les mêmes souplesses sur l'aménagement des 35 heures ! Seuls nos congés améliorent nos conditions de travail !

**Pour les organisations syndicales de GPSEA, c'est NON !**

**Elles disent NON à ce nouveau recul et demandent au Président de tout mettre en œuvre pour conserver les avancées sociales obtenues localement.**

Rassemblées en intersyndicale, la CFDT, la CGT et la FSU appellent les agents à se mobiliser le **mardi 16 mars, par un rassemblement à 11h devant le siège de GPSEA.**

Un préavis de grève reconductible du 16 au 31 mars a été déposé.

**VENEZ NOMBREUX VOUS RASSEMBLER LE MARDI 16 MARS POUR :**

- **Un point sur les négociations avec la Direction générale**
- **Des échanges sur nos actions à venir.**

Chaque agent a droit à une heure d'information syndicale par mois, qui peut être groupée dans le respect de 12 heures annuelles maximum, après en avoir informé son supérieur hiérarchique.

Syndicat CFDT  
[cfdt@gpsea.fr](mailto:cfdt@gpsea.fr)

Syndicat FSU  
[fsu@gpsea.fr](mailto:fsu@gpsea.fr)

Syndicat CGT  
[cgt@gpsea.fr](mailto:cgt@gpsea.fr)

**POUR LES CONTACTER, UN SEUL N : 01 41 94 89 55**